

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1238

Artikel: L'antidépressif économique est politique
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015722>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'antidépressif économique est politique

Les faits sont têtus et les théories maléables. La vulgarisation économique à laquelle se sont livrés les présidents successifs de la République française l'illustre scolairement.

La fracture sociale est scandaleuse proclamait, généreux, M. Chirac. Cessons de stériliser par le chômage des forces productives dont nous payons à grands frais l'indemnisation! Que l'Etat relance la machine économique! Mais, demandaient les sceptiques, qui paiera? La croissance. Elle réduit le chômage, diminue les coûts sociaux, accroît les recettes fiscales basées sur la consommation. Et quand six mois plus tard la priorité est donnée à la réduction des déficits, la théorie est toujours prête pour une autre démonstration. Cet effort (deux ans) permettra de faire baisser le taux d'intérêt, ces taux bas favorisent l'investissement, donc la croissance, qui réduit le chômage, etc...

Mais la relance par la consommation ne favorise la croissance que si le pays produit le plus qui sera consommé et les risques réels s'appellent inflation, déficit de la balance commerciale, dévaluation, puis rigueur. M. Mitterrand l'a expérimenté en 1981-83. Quant à la baisse des taux d'intérêt, la Suisse en a fait et en fait l'expérience courante. Ils peuvent stimuler des investissements de rationalisation, source de suppression d'emploi! Des taux bas ne suffisent pas à faire repartir le marché immobilier quand il y a des milliers de m² de locaux administratifs et commerciaux inoccupés.

Que révèlent donc, dans leur entêtement, et aujourd'hui, les faits suisses? L'économie est en situation déflationniste. Les salaires réels sont en baisse depuis deux ans. Les prélèvements fiscaux et sociaux sont en hausse et amputent d'autant le pouvoir d'achat. On rappellera que l'introduction de la TVA a transféré deux milliards, payés par l'industrie d'exportation, sur les consommateurs. La hausse des cotisations d'assurance-maladie, qui est imposée à chacun, entame d'autant les disponibilités. Le franc fort pénalise les exportations. Certes, il contribue aussi à abaisser les prix des marchandises et services importés, mais cet avantage a ses limites: on importe à bon marché des outils de rationa-

lisation, le marché intérieur est déstabilisé, le tourisme d'achats frontaliers favorisé, etc... L'inflation n'offre plus cet oxygène artificiel qu'apprécient les Etats et les spéculateurs: réduction de la valeur des dettes, justification des coups audacieux, puisque ce qui passait pour trop cher devenait rapidement juste prix. Enfin la nécessaire réduction des déficits publics est un facteur supplémentaire de cette politique déflationniste.

Les recettes keynésiennes semblent en défaut. Les pouvoirs publics endettés n'ont pas les moyens d'une relance, les taux d'intérêt sont déjà bas, il n'est pas certain que la Banque nationale puisse décider seule, face aux marchés financiers, de la valeur du franc suisse.

Que faire alors? En profondeur le problème est un rééquilibrage, plus politique qu'économique, lié au basculement démographique. Ce n'est pas un hasard si, en France, et les retraites et les coûts de la sécurité sociale sont devenus affaires d'Etat. Il faut souligner ce que nous ne cessons de répéter ici: une société où la vie active (au sens de productive dans l'économie) est la moitié seulement de la vie ne peut pas fonctionner sur le même modèle, il est encore dominant, qu'une société où la vie active représentait les deux-tiers de la vie.

Les solutions techniques d'ores et déjà proposées, financement du social par des cotisations prélevées sur l'ensemble des ressources, y compris celle des retraités et du capital, participation des entreprises en fonction de la valeur ajoutée brute et non pas des salaires payés, organisation de la formation continue plutôt qu'allongement généralisé des études. Mais toutes ces propositions n'ont pas de vertus économiques miracle en soi. Elles testeront simplement la capacité d'un pays d'être une communauté créatrice.

Quelques grands PDG suisses vont suggérer une nouvelle dose de déréglementation. Il peut être sain de remettre en cause des rentes de situation. Mais il est illusoire d'attendre d'un néolibéralisme la solution. Le marché a ses exigences. Mais quelle illusion de croire qu'il résout tout. La crise actuelle est avant tout une crise de société. En sortiront vainqueurs, peut-être, les peuples jeunes et les peuples politiquement inventifs. AG



DP

JAA
1002 Lausanne